

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

EFS
Etablissement français du sang

**Décision n° N 2009-05 du 7 juillet 2009 de nomination d'un directeur
d'établissement de transfusion sanguine à l'Etablissement français du sang**

NOR : SASO0930803S

Le président de l'Etablissement français du sang,
Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1222-6, L. 1223-4, R. 1222-8 et D. 1223-21 ;
Vu le décret du 24 avril 2009 portant nomination du président de l'Etablissement français du sang,

Décide :

Article 1^{er}

M. Pascal MOREL est nommé en qualité de directeur par intérim de l'Etablissement français du sang Bourgogne - Franche-Comté à compter du 3 août 2009, en remplacement de M. Pierre TIBERGHIEU, appelé à d'autres fonctions. Pour l'exercice de sa mission, en application de l'article L. 1223-4 du code de la santé publique, M. Pascal MOREL bénéficie d'une délégation de pouvoir et de signature pour la gestion de son établissement dont les conditions et l'étendue sont précisées par un acte annexé à la présente nomination.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Saint-Denis, le 7 juillet 2009.

Le président,
PR. G. TOBELEM